



SPIP65

## Quand la maltraitance devient une méthode de management !

La Maison Centrale de Lannemezan en temps normal est dotée de 3 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation(CPIP) .

Depuis plus d'un an les arrêts maladies se succèdent, symptôme de conditions de travail intenables et qui ont été relayées auprès de la hiérarchie à de nombreuses reprises, sans qu'aucune mesure ni aucun soutien ne soit proposé.

Il aura fallu que l'épuisement des collègues amène à une absence totale de CPIP pour que la Directrice fonctionnelle du SPIP (DFSPIP) se saisisse de la situation et trouve comme solution d'obliger des collègues du milieu ouvert de Tarbes à se rendre à Lannemezan (car il est bien connu qu'en milieu ouvert il n'y a pas de travail). Cette solution n'étant évidemment pas tenable sur le long terme , la hiérarchie locale s'est enfin décidée à faire appel à un agent contractuel qui a été recruté en juillet 2016.

Actuellement il y a donc un CPIP titulaire et une assistante de service sociale contractuelle qui interviennent sur la Maison Centrale . Sachant que les personnels ont droit à des congés, et qu'ils en ont besoin, durant une bonne partie de l'été il n'y a eu qu'un seul agent .

Pour continuer d'améliorer la situation, l'établissement a dû participer à l'expérimentation des grilles d'évaluation de la radicalisation, aux réunions avec les binômes dit de « soutien », continuer de préparer les commissions d'application des peines(CAP) , participer aux commissions pluridisciplinaires uniques(CPU) ... et accessoirement! essayer de rencontrer les personnes détenues.

Au retour des congés , évidemment il faut faire face aux demandes accumulées, à la gestion de la CAP , et prendre le temps d'échanger entre collègues pour se donner les informations essentielles à la continuité des prises en charge. Les agents émettent donc l'hypothèse de ne pas aller à la CPU du lundi , une fois n'est pas coutume , d'autant que le code de procédure pénale prévoit que c'est à la direction d'y être présente. La Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation (DPIP) demande expressément à l'ASS d'y aller , ce qui est fait .

Pour continuer d'aider et soutenir ses agents, la direction leur envoie à 16H53 le mail suivant :« Suite au positionnement que vous avez adopté, aujourd'hui, au regard de la CPU, notre rencontre s'impose.C'est pourquoi, je vous demande de vous présenter au siège du SPIP vendredi prochain à 9h00. » Les CPIP obtempèrent , et malgré leur charge de travail toujours exponentielle, se rendent au siège du SPIP à Tarbes , là **elles comparaissent ,l'une après l'autre, devant la DFSPIP, la DPIP et .....une représentante de la Direction Inter régionale !!**

Quel joli guet apens pratiqué au mépris de toutes les règles statutaires et de toutes les règles de la plus élémentaire politesse! quel courage managérial !!

Après avoir écouté les reproches infondés et absurdes de l'encadrement les agents apprennent que la contractuelle est menacée de rupture de contrat.

Voilà qui va certainement aider le SPIP à continuer de remplir ses missions dans des conditions dignes !

La hiérarchie du SPIP 65 ayant l'air d'être au top du management « motivationnel » il paraît utile de lui rappeler qu'**elle a une obligation légale qui engage sa responsabilité pénale** : celle de préserver les agents des risques psycho sociaux , ce qui commence a minima par éviter d'en être la cause.

**La CGT SPIP 65 dénonce la maltraitance et le mépris dont sont victimes les agents**

Tarbes le 19/09/2016